

VISA TOURISME AVEC CITOYEN ITALIEN RÉSIDANT AIRE

Avertissement : L’Ambassade se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s’il le juge nécessaire à l’évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l’ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits (par un traducteur certifié) en italien.
- Tous les documents doivent être présentés avec leurs copies.
- Dans le cas où plus d’une personne voyage avec des fichiers communs, des photocopies de ces fichiers doivent être fournies pour chaque individu.

1	Formulaire de demande de visa, original — Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature il indiquée) (à télécharger du site web du Consulat Général d’Italie).
2	Deux photos d’identité — Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et conforme aux normes ICAO doit être colée sur le formulaire de demande.
3	Passeport, original — Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d’expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages face non utilisées portant la mention “visa” afin d’y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 5 ans.
4	Passeport, photocopie — Photocopies des pages du passeport comportant les données personnelles d’identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et les pages comportant les visas Schengen obtenus précédemment y compris les pages des timbres d’entrée et sortie de l’espace Schengen.
5	Carte d’identité nationale MA (C.I.N.), photocopie.
6	<ul style="list-style-type: none">• Auto-certification AIRE signée par le citoyen italien.• Copie du passeport italien de l’invitant.• Preuve du lien de parenté avec le citoyen UE.• Si mineur voyage seul : autorisation parentale obligatoire.

Tous les documents doivent être traduits en italien.

Pour la traduction et légalisation des documents consulter le site :

<https://ambrabat.esteri.it/it/servizi-consolari-e-visti/servizi-per-il-cittadino-straniero/traduzione-e-legalizzazione-dei-documenti/>

Je reconnais qu’il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d’un dossier complet ne garantit pas la délivrance d’un visa. Le passeport ne sera restitué

qu'au moment de la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires. Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Officier Signature